Séance du 26/02/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° : 62
Dossier : 171341

Politique : *Cultivons les talents*
Commission : Culture - Vie associative - Animation - Education - Enseignement supérieur

Direction en charge : Affaires Culturelles
Objet : Musée d'Art et d'Industrie – convention de partenariat avec l'entreprise Melon GmbH. Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire
Date de convocation du conseil : 16/02/2018
Compte rendu affiché le : 27/02/2018
Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :
M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, M. Georges ZIEGLER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, M. Lionel SAUGUES, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Robert KARULAK, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, M. Frédéric DURAND, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, M. Charles DALLARA, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (Présente du début de la séance jusqu'à la question 6 du projet de l'ordre du jour.), M. Olivier LONGEON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE, M. Florent PIGEON, Mme Nadia SEMACHE, M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Maryse BIANCHIN, M. Jacques PHROMMALA, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Michel BEAL, Mme Geneviève ALBOUY

Absents-Excusés :
Mme Anne-Françoise VIALLON (pouvoir à M. Gilles ARTIGUES) M. Serge HORVATH (pouvoir à M. Gabriel DE PEYRECAVE)

Absents :
Mme Stéphanie MOREAU; Mme Raphaëlle JEANSON

Politique : *Cultivons les talents*
Commission : Culture - Vie associative - Animation - Education - Enseignement supérieur

Délibération n° : 62
Dossier : 171341

Direction en charge : Affaires Culturelles
Objet : Musée d'Art et d'Industrie – convention de partenariat avec l'entreprise Melon GmbH. Approbation.

□ Rappel et Références :
Le musée d'Art et d'Industrie est une institution emblématique de la Ville de Saint-Étienne dont l'image rayonne au-delà du territoire stéphanois, au niveau national et international, conformément aux exigences fixée dans le plan de mandat. La richesse de ses collections et de ses expositions temporaires sont reconnues par les professionnels et les visiteurs.
Le musée s'inscrit dans la dynamique design du territoire reliant les savoir-faire et la richesse du passé avec l'avenir.

□ Motivation et Opportunité :
Le musée d'Art et d'Industrie de la Ville de Saint-Étienne prépare sa prochaine exposition sur les pratiques cyclistes urbaines. L'exposition intitulé « Urbanus cyclus, le vélo dans la ville » sera présentée au public du 3 mai 2018 au 9 janvier 2019.

L'entreprise Melon GmbH fabrique des casques de vélo. Chaque année, elle réalise un concours « Arts of Culture », concours artistique international de décoration de casques en collaboration avec un pays et un lieu différent ouvert aux artistes amateurs et professionnels.

Ce concours s'intègre parfaitement dans la thématique de l'exposition illustrant les thématiques accessoires, street art et plaisir du vélo en ville.

Le musée d'Art et d'Industrie et l'entreprise Melon GmbH s'associent pour organiser ensemble ce concours en France à Saint-Etienne et en Allemagne.

□ Contenu :
La présente convention fixe le cadre de ce partenariat.

La société Melon GmbH s'engage à :
- Organiser à Saint-Etienne le concours 2018 "Arts of culture #6" édition 2018 relayé par le musée d'Art et d'Industrie
- Fournir les casques aux 50 artistes amateurs ou professionnels retenus et prêter au musée d'Art et d'Industrie les casques du concours 2017
- Fournir des lots pour une valeur de 1 200 €
- Participer au jury
- Réaliser les documents de communication
- Communiquer autour de l'événement
- S'assurer de la rédaction, de la diffusion et de la bonne application du règlement du concours "Arts of culture#6" édition 2018 auprès des participants.

La Ville de Saint Etienne s'engage à :
- Relayer le concours
- Participer au jury
- Présenter les casques des concours 2017 et 2018 dans l'exposition temporaire Urbanus Cyclus
- Fournir des lots pour une valeur de 600 € aux gagnants du concours
- Communiquer autour du concours et informer le réseau artistique local
- Retourner à ses frais à Melon GmbH et au plus tard le 31 janvier 2019 les casques de l'Edition 2018.

□ Maîtrise d'ouvrage :
Ville de Saint-Etienne.

□ Point Financier :

- Coût total investissement TTC : dont TVA :
- Coût total annuel fonctionnement TTC : 600 € dont personnel mis en oeuvre :

Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement	600 €					
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ Proposition :

Il est proposé à l'Assemblée Communale de bien vouloir :

- approuver la convention de partenariat à intervenir avec la société Melon GmbH,
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer la convention.

Décision : Proposition adoptée **Résultat du vote :** 56 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	**Imputation budgétaire** BP 2018 - chapitre 011, article 6288
	Pour Extrait, **Pour le Maire,** **l'Adjoint délégué** **Marc CHASSAUBENE**